

## CSAL 12 septembre 2023

### Difficultés SDIF

Initialement, sur GESLOC, le module Gestion TU devait être accessible aux agents début janvier 2023 (note du 21/12/2022).

A ce jour, le module est "actif" mais la base n'est pas consultable. Elle devrait être livrée le 14/09. On ignore tout du nombre de fiches à traiter et celles en anomalie.

Les communes sont déjà en train de se plaindre du retard.

Exemple pour une commune : La Taxe d'Urbanisme avait rapporté 160000 € l'an dernier. Cette année, 200000 € de TU sont attendus et seulement 45000 € ont été effectivement perçus à ce jour.

Il n'y a aucun garde-fou : on a reçu une déclaration TU pour un **propriétaire particulier** qui aurait dû déclarer une piscine (relance foncier innovant SURF) et au lieu il a redéclaré TOUTE sa maison, il a déclaré qu'il était un "organisme d'utilité publique" et qu'il avait déjà acquitté une TAP (Taxe d'Archéologie Préventive). Suite à cet imbroglio, la fiche foncier innovant est ressortie en anomalie. Ainsi, si une personne déclare qu'elle est un "organisme d'utilité publique" et qu'elle coche toutes "les bonnes cases", alors elle peut se retrouver avec une exonération de taxe d'urbanisme...

On vient de faire une piqûre de rappel du stage TU, et on n'a bien sûr aucune base école. Le support visuel correspondait au copies-écran du stage qu'on avait déjà fait.

On est surtout INQUIETS sur la déclaration liée à la taxe d'urbanisme car la surface qui sert de base d'imposition n'est pas la même que celle qui sert à la taxe foncière. En faisant les déclarations TU, les gens vont sûrement faire des réclamations pour contester la base imposable à la taxe foncière.

\* \* \*

GMBI : les sollicitations des usagers perdurent (notamment à cause des problèmes d'adresse qui sont "secondaires" pour nous, des problèmes de doublons de dossiers fiscaux... qui se sont accentués avec la déclaration d'occupation).

\* \* \*

SURF : La recherche des autorisations d'urbanisme par "nom+prénom" est quasiment inutile et aboutit rarement. On est obligés de relancer les propriétaires pour avoir la référence exacte de l'autorisation d'urbanisme.

\* \* \*

On a 2 EDR au 01/09/2023 l'un sur Orange et le second sur Avignon, mais ils permettent juste de "soulager" les services (ex sur le flux d'e-contact lié à GMBI).

On a délaissé des missions au détriment d'autres et le retard s'accumule dans d'autres domaines... (contentieux, traitement des anomalies BNDP, saisie des déclarations papiers, etc...)

On a également des contractuels qui nous ont fait du classement et qui ont saisi les déclarations des piscines liées au foncier innovant (détection automatique). Ça nous soulage mais c'est surtout parce que la DGFIP s'active pour pouvoir faire les rôles supplémentaires / rôles particulier avant la fin de l'année.

\* \* \*

EVALOC est pour le moment un module fantôme : toutes les déclarations des propriétaires (faites suite aux relances SURF et du foncier innovant) redescendent mais en fonction de ce qu'ils cochent dans leur parcours déclaratif, ils peuvent redéclarer exactement ce qui est déjà évalué alors qu'ils

devaient juste déclarer l'agrandissement, etc...

C'est assez rare qu'une personne déclare correctement ce qui était attendu.

Beaucoup d'incohérences et de difficultés entre ce que veulent déclarer et ce que doivent déclarer les propriétaires qui n'y comprennent rien, ... et leurs décisions aboutissent aux clôtures inopinées des fiches.

**SI** on s'en aperçoit, on est supposés re-crée dans SURF la fiche à l'identique que le propriétaire a mal clôturé par ses actions.

Au final, on perd notre temps à refaire les mêmes choses.

EVALOC devait remplacer l'activité 3A dans MAJIC Gestion (= saisie des locaux) et ce n'est toujours pas le cas à ce jour.

Plus spécifiquement, pour les géomètres, les fichiers de l'application SURF comportent nombre d'erreurs. Environ 40% des fiches ne sont pas fiabilisées.

\* \* \*

En résumé : Il n'y a aucune amélioration sur les dysfonctionnements de GESLOC déjà énoncés par le passé : c'est toujours la même chose.

## **GMBI SIP CARPENTRAS**

*Pour les agents du SIP de Carpentras, la principale difficulté rencontrée a été de gérer concomitamment la campagne d'Impôt sur le revenu et la campagne Déclaration des biens immobiliers ( GMBI ).*

*Le report du délai de dépôt des déclarations pour les contribuables au 10 août 2023 n'a pas d'effet sur le délai de traitement des déclarations GMBI dans Gestpart , qui n'a pas été décalé alors qu'il aurait pu être reporté au 30 octobre 2023 comme sollicité par FO-DGFIP 84.*

*Le module déclaratif n'est pas intuitif. Les contribuables se posent de nombreuses questions sur les modalités déclaratives ce qui génère de nombreuses prises de contacts par les usagers via différents canaux ( accueil physique, e-contact, téléphone, mail ).*

*Le descriptif des locaux détenus (scindés en plusieurs locaux évalués), dans GMBI, par les propriétaires suscite de nombreuses interrogations.*

*Il existe un risque d'erreur lié à des saisies erronées par les contribuables ou à l'absence de saisie par ces derniers notamment lorsqu'ils renseignent l'identité des locataires.*

*L'application GMBI présente des incohérences , à titre d'exemple pour déclarer un local vacant , il faut indiquer "propriétaire occupant".*

*Depuis le début de l'année 2023, les collègues ont donc eu une charge de travail supplémentaire pendant une très longue période quasiment sans interruption.*

*Enfin, globalement, l'ensemble des problèmes rencontrés pour renseigner GMBI crée un climat de tension et de conflit avec les contribuables."*

## **SIE APT**

*Pour les agents du SIE d'APT, la principale difficulté rencontrée consiste à aider les gérants de SCI à LA CREATION ET A l'activation des espaces de connexion professionnels + adhésion et*

*activation des services.*

*Par ailleurs, BCP DE DOSSIERS N ETAIENT PAS A JOUR, UNE FOIS LE SERVICE ACTIVE LES PROS N AVAIENT TOUJOURS PAS ACCÈS A LEUR DÉCLARATION (Pb FIAPERS et/ou MAJIC) " LES AGENTS DU SIE (ET LES REDEVABLES) ÉTAIENT BALADÉS DU SIP VERS LE SDIF ET INVERSEMENT (PB DU QUI FAIT QUOI)*

*CE QUI A POSÉ PROBLÈME = le traitement des anomalies personnes morales (pb d'identifiant /et/ou doublon): Pour le SIE, il s'agit principalement des SCI pour lesquelles aucun local n'est restitué dans GMBI, car non connues dans majic sous le SIREN (connues sous un n° IDSP). Ces demandes devaient être saisies dans FIAPERS (et donc à traiter par le SIP) OR A CE JOUR LES DEMANDES QUE L ON SAISI SUR E CONTACT A DESTINATION DU SIP SONT ENCORE TRANSMISES AU SDIF (à ce jour le pb du "qui fait quoi" n'est toujours pas résolu, ce n'est ni plus clair pour les agents du SIP, ni plus clair pour les agents du SIE)*

*AUTRE PROBLÈME: LES GÉRANTS DE SCI CONTACTENT LE SIE POUR POSER DES QUESTIONS TECHNIQUES SUR LA DÉCLARATION GMBI (LES AGENTS LES INVITENT A CONSULTER LA FAQ ET A POSER LEURS QUESTIONS SUR E CONTACT CAR N ÉTANT PAS COMPÉTENTS DANS LE CADRE DE CETTE DÉCLARATION ILS NE PEUVENT PAS RÉPONDRE A CES QUESTIONS, cela créé un climat de tension avec les contribuables.*

*De plus, dans les pages jaunes, les coordonnées téléphoniques ne sont pas à jour, ce qui génère un nombre important d'appels téléphoniques pour les collègues du SIE Sud Vaucluse (Cavaillon + Apt car du fait de la TOIP, les deux sites sont impactés, ils reçoivent des appels qui ne les concernent pas)*